



*SEMINAIRE ATELIER SOUS REGIONAL SUR
LE DEVELOPPEMENT DES OUTILS ET MODES DE GESTION
DES AIRES PROTEGEES EN AFRIQUE CENTRALE*

RAPPORT GENERAL

Brazzaville, Congo - du 10 au 13 février 2009



TABLE DES MATIERES

1.- Introduction	1
1.1.- Contexte de l'Atelier	1
1.2.- Objectifs et Résultats Attendus.....	1
2.- Méthodologie de Travail	2
2.1.- Articulation du Travail	2
2.2.- Equipe du Bureau.....	2
2.3.- Participants.....	2
2.4.- Thématiques abordées lors des sessions.....	3
3.- Déroulement de l'Atelier	4
3.1.- Ouverture	4
3.2.- Synthèse des Exposés	6
3.3.- Travaux en groupe et restitution.....	8
4.- Conclusions et Recommandations	10
Annexes	15
Annexe 1 : Listes des Participant	16
Annexe 2 : Programme des travaux	19
Annexe 3 : Allocutions diverses	25
Annexe 3.1 : Message de bienvenue de Monsieur Claude Etienne MASSIMBA, Administrateur RAPAC du Congo	26
Annexe 3.2 : Allocution introductive de Monsieur Jean-Pierre AGNANGOYE, Secrétaire Exécutif du RAPAC.....	27
Annexe 3.3 : Allocution d'ouverture de Son excellence Henri DJOMBO, Ministre de l'Economie Forestière de la république du Congo	30
Annexe 4 : Liste des présentations	33
Annexe 5 : Rapport des travaux en groupe	35
Annexe 5.1 : RESULTAT DU GROUPE DE TRAVAIL N 1	36
Annexe 5.2 : RESULTAT DU GROUPE DE TRAVAIL N°2	39
Annexe 5.3 : RESULTAT DU GROUPE DE TRAVAIL N°3	53
Annexe 6 : Motions de remerciement	59
Annexe 7 : Allocution de clôture du Représentant du Ministre de l'Economie forestière du Congo	60

1.- Introduction

1.1.- Contexte de l'Atelier

Depuis le début de la décennie, le constat des professionnels de la conservation est qu'en dépit de leur importance mondialement reconnue pour la conservation et la préservation de la diversité biologique et culturelle en Afrique Centrale, systématiquement les aires protégées sont l'objet d'une érosion générale de l'habitat d'une part et des espèces d'autre part. Du fait de la très forte pression humaine et des prélèvements incontrôlés qu'elles subissent, ces dernières se retrouvent progressivement confinées à l'intérieur des sites protégés. Or, tous les diagnostics stratégiques montrent que, dans tous les pays de la sous-région, ces sites bénéficient d'un effort marginal des pouvoirs publics pour leur développement. Dans bien de cas, cette situation est conséquente à l'absence de plan d'aménagement, outil de base pour toute gestion cohérente.

Mais, avec la multiplication des initiatives nationales, sous régionales et internationales dans ce domaine, il s'observe ces dernières années et dans l'ensemble, une prise de conscience générale. En sa qualité d'organe fédérateur des acquis techniques en la matière, le RAPAC s'efforce de faciliter le contact entre les acteurs qui œuvrent sur cette thématique dans la sous région Afrique Centrale en vue de les amener à partager leurs connaissances et leurs expériences respectives. Cet exercice vise à améliorer leurs actions et rendre plus efficaces l'aménagement et la gestion des aires protégées dont ils ont la charge.

1.2.- Objectifs et Résultats Attendus

Dans cet esprit, les principaux objectifs de ce premier séminaire-atelier sous régional sur le développement des outils et modes de gestion des aires protégées d'Afrique Centrale se résument à :

- Faire le bilan des connaissances et expériences déjà acquises sur la planification de la gestion des aires protégées d'Afrique Centrale et le développement des outils de gestion des aires protégées ;
- Etablir une liste des outils de gestion pertinents et proposer un plan d'action sous régional pour leur développement aux différentes échelles de gestion: site, pays et sous région ;
- Contribuer à la structuration d'un groupe de travail sous régional dans le domaine de l'aménagement des aires protégées, du développement des outils et des normes de gestion des aires protégées ;

2.- Méthodologie de Travail

2.1.- Articulation du Travail

L'animation des travaux a été conçue sur la base d'une série d'exposés thématiques présentés de manière à mettre en évidence les acquis techniques et contribuer à confronter des idées novatrices. Chaque série était ponctuée de débats et aux termes des échanges, il était prévu de constituer des réseaux d'expertises informels en prévision à une organisation plus pérenne en lien avec le CST. Fort de la variabilité des outils de gestion des aires protégées puissent d'un pays à l'autre, un inventaire des outils utilisés a été réalisé dans l'espoir d'identifier et décrire les plus pertinents en vue de leur structuration et de leur application.

En outre, il était envisagé que les mesures proposées soient approfondies au sein d'un groupe de travail. Enfin, l'atelier s'est investi à réfléchir sur la manière de structurer le groupe de travail et de renforcer les capacités des gestionnaires et experts des pays.

2.2.- Equipe du Bureau

Pour animer les travaux, une équipe du bureau a été constitué et mise en place sous la Présidence du Pr **Constantin LUBINI (RDC, Président du CST RAPAC/ECOFAC)**, secondé respectivement par **Bouimon TCHAGO (Tchad, Membre du CST RAPAC/ECOFAC)** et **Jean Christian LEFEUVRE (UNESCO/CAWHFI)**. Dans le même temps, **Prosper Magloire SEME (Cameroun)** a été retenu comme Rapporteur Général, alors que **Roger BOUSSOUGOU (Gabon)** et **José Bourges DJONI (Congo)** étaient chargés de l'accompagner dans cette mission. Enfin, le secrétariat était assuré respectivement par : **Innocent NGANGA (Congo)**, **Noé MABIALA (Congo)**, **Marcel MOUTOU (Congo)**, **Josué NAMBAMA (RCA)**, **Félicien BOULENDE (ECOFAC CR)**.

2.3.- Participants

Au total, de la cinquantaine de participants pressentis au départ, provenant de 8 Pays d'Afrique Centrale (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Sao Tomé, Tchad, RCA, RDC) ou représentant des organismes de conservation (UNESCO, ECOFAC, WCS, African Paks Network) ou des institutions financières (Union Européenne, etc), effectivement la liste de présence a fait état d'environ 60 personnes.

A l'analyse et très naturellement, les profils des participants étaient relativement diversifiés. Il s'agissait entre autre : des spécialistes en aménagement et gestion des aires protégées, en fonction au sein des administrations nationales ou en charge des aires protégées, des experts des disciplines techniques susceptibles d'avoir une incidence positive sur la mise en œuvre des activités de conservation des ressources naturelles dans les aires protégées. A titre indicatif, les domaines ciblés concernent notamment la biologie, l'écologie, l'éthologie des espèces de faune, la foresterie, la gestion des parcours naturels, la sociologie, l'économie des ressources naturelles, l'aménagement du territoire, etc. Bon nombre œuvrent pour le compte de diverses administrations, des instituts de recherche, des organisations de conservation, des agences et programmes internationaux spécialisés. Cf. Annexe 1 : Liste des participants.

2.4.- Thématiques abordées lors des sessions

Les 8 thématiques prévues et qui ont été entièrement couvertes lors de ce séminaire-atelier concernaient entre autre :

1. L'État des lieux des formations en matière d'aménagement et de gestion des aires protégées en Afrique Centrale ;
2. Les Principes de protection des ressources naturelles dans les aires protégées ;
3. Les outils de planification de la gestion des aires protégées et la gestion à l'échelle du paysage (Politique Nationale, Stratégie Nationale, Plan Cadre de Gestion, Plan d'Aménagement ou Plan de Gestion, Plan de Travail Annuel, Gestion Transfrontalière, etc.) ;
4. Les outils de financement et de communication des aires protégées (Plan d'Affaires, Plan de Financement, Plan Marketing, Plan de Communication, etc.) ;
5. Les outils de suivi et d'évaluation (Monitoring, Surveillance, Suivi des Menaces, Efficacité de Gestion, Suivi-Evaluation, Suivi Spatial, etc.) ;
6. Les outils de gestion des conflits et de gestion de la participation des populations riveraines et autres acteurs (secteur privé, ONGs, etc.) ;
7. Les outils de gouvernance et les modes de gestion novateurs des aires protégées (gestion publique, gestion privée, partenariat public privé, etc.) ;
8. Les outils et modes de gestion découlant des désignations internationales (Patrimoine mondial, MAB, Ramsar, etc.).

La visite de terrain, prévue dans le Sanctuaire à Gorilles de Lessio Louna n'a pas été réalisée pour des raisons logistiques.

3.- Déroulement de l'Atelier

3.1.- Ouverture

Placée sous le patronage de son Excellence Monsieur **Henri DJOMBO**, Ministre de l'Economie Forestière de la République du Congo, la cérémonie d'ouverture était animée sous la modération de Monsieur **Jean Pierre AGNANGOYE**, Secrétaire Exécutif du RAPAC. Dans son mot introductif, ce dernier a présenté le programme de l'atelier. Pour sa part, Monsieur Aurélien MOFOUMA, Chargé des Programmes et Projets au Secrétariat Exécutif du RAPAC a précisé, à l'intention de l'assistance, les objectifs et les résultats attendus.

Conformément au programme, trois allocutions ont ponctué cette phase. Elles ont été prononcées respectivement par : Monsieur **Claude Etienne MASSIMBA**, Directeur de la Faune et des Aires Protégées du Congo, Administrateur du RAPAC pour le Congo ; Monsieur **Jean Pierre AGNANGOYE**, Secrétaire Exécutif du RAPAC a au nom de Monsieur Samy MANKOTO MA MBAELELE, Président du Conseil d'Administration **RAPAC**, enfin son Excellence Monsieur le Ministre **Henri DJOMBO**.

Dans son propos, le **Directeur de la Faune et des Aires Protégées** du Congo, Administrateur du RAPAC a souhaité la bienvenue à tous les délégués présents et adressé sa profonde gratitude au RAPAC pour le choix de la ville Brazzaville pour tenir cet atelier. Il a souligné l'intérêt de l'élaboration, de l'adoption et de la mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des aires protégées. Il s'agit enfin, selon lui, de développer des instruments techniques et scientifiques qui servent boussole aux acteurs de terrain pour réaliser une gestion cohérente des aires protégées dans un environnement en évolution constante.

A son tour, le **Secrétaire Exécutif du RAPAC**, après s'être acquitté des civilités d'usage auprès du Gouvernement Congolais, a remercié toutes les délégations venues des huit pays membres du RAPAC. Dans le même temps, il souligné le soutien financier et technique de l'Union Européenne à travers le Programme ECOFAC et l'UNESCO par l'entremise du programme CAWHFI qui a permis la tenue du présent Séminaire-Atelier.

En particulier, en référence au contexte international, il a rappelé avec force que la création, la gestion efficace et le développement des réseaux nationaux et transfrontaliers d'aires protégées constituent un des moyens essentiels pour l'atténuation des changements climatiques qui menacent notre planète et notre espèce avec elle.

Si l'organisation de l'atelier à Brazzaville marque l'engagement des acteurs de la conservation, il s'inscrit en droite ligne de celui qui est manifesté ces derniers temps à tous les niveaux, en particulier au niveau de la COMIFAC. A titre d'illustration, il a cité le grand programme d'appui à la conservation des écosystèmes du bassin du Congo en sigle "PACEBCO" que compte développer à partir de cette année 2009, la Banque Africaine de Développement. Dans cette optique, il lui a semblé très important et urgent que les gestionnaires des aires protégées renforcent leurs capacités afin d'assurer leurs fonctions avec plus d'efficacité.

Enfin, son Excellence Monsieur **Henri DJOMBO**, Ministre de l'Economie Forestière de la République du Congo a, dans son allocution d'ouverture, souhaité au nom du Gouvernement la bienvenue à tous les participants, adressé un vif remerciement à tous les organismes qui ont contribué à l'organisation de cette réunion et a saisi l'occasion pour rendre hommage au RAPAC qui, non seulement déploie d'énormes efforts pour la conservation de la biodiversité et le développement des aires protégées, mais aussi pour son engagement dans la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC dont il assure le leadership de l'axe 4.

Tout en réaffirmant l'engagement de son pays en faveur du Développement durable, le Ministre n'a pas manqué de relever que ce choix ne peut avoir d'effets bénéfiques et durables qu'avec l'adhésion des communautés riveraines dont les intérêts doivent être pris en compte. Avec un nouveau cadre juridique, plus compatible avec les dispositions des conventions internationales et sous régionales en matière de faune et des aires protégées, le Congo espère ainsi se donner les moyens de sa politique.

C'est avec cette note d'espoir que le Ministre a déclaré ouvert les travaux tout en exprimant sa conviction de voir les travaux du séminaire-atelier aboutir à des recommandations pertinentes et à l'identification d'actions concrètes capables d'améliorer de manière significative la gestion et la valorisation de nos aires protégées, l'unique moyen à son avis d'endiguer les menaces qui pèsent sur leur développement.

L'ensemble des allocutions prononcées à l'ouverture du séminaire-atelier sont disponibles en Annexe 3.

3.2.- Synthèse des Exposés

Dans le prolongement de la phase d'ouverture, les travaux proprement dits ont démarré par l'exécution des sessions 2 et 3 portant respectivement sur les généralités et les modes de gestion des aires protégées en Afrique Centrale.

Animée sous la modération du Pr **Bouimon TCHAGO**, Membre du CST RAPAC/ ECOFAC, les deux communications de la session 2, présentées par Dr Louis TSAGUE, Directeur Adjoint de l'Ecole de Faune de Garoua, membre CST RAPAC/ ECOFAC ont permis, respectivement (i) de rappeler les 9 principes généraux qui soutendent une gestion efficace et la protection des ressources naturelles dans les aires protégées ; et (ii) de dresser l'état de formation relative à la gestion des Aires protégées dans l'ensemble des pays de la sous-région Afrique Centrale.

La session 3 quant à elle, sous la modération de **Jean Michel SIONNEAU**, Coordonnateur Régional du Programme ECOFAC, a traité des modes de gestion des Aires Protégées de la sous-région. Cette session est consacrée à la présentation par pays du cadre juridique et institutionnel régissant les Aires Protégées. Au terme des huit exposés présentés, il se dégage des convergences sur certains points mais aussi des divergences sur d'autres. Ces différences s'expliquent par la spécificité des objectifs nationaux.

Dans tous les pays, il a été relevé des insuffisances financières, des faiblesses d'intégration et de concertation avec les communautés locales dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des divers cadres juridiques et institutionnels. C'est souvent aussi le cas du partage des bénéfices qui en résultent. Il est également ressorti que dans l'ensemble, les mécanismes de financement sont encore embryonnaires.

En conclusion, il ressort des travaux de cette première journée et à la lumière des échanges lors des débats, que les bases fondamentales d'une gestion efficace et de l'aménagement des aires protégées sont bien connues. Mais en pratique, leur application se heurte à un certain nombre de problèmes. Ces derniers, sont amplifiés par le caractère embryonnaire des mécanismes de financement. Quelques fois, il se dégage une incompatibilité entre les normes juridiques et institutionnelles, admises tant au niveau national que sur la scène internationale, dans l'ensemble des pays. Mais, en dépit de quelques expériences enrichissantes présentées pour la circonstance (African Parks Network Partenariat Public-Privé au Parc National de la Garamba, Projet de création de l'agence des aires protégées au Congo), des difficultés multiformes persistent.

Les travaux de la 4^e session, relative aux outils de planification et de gestion, ont été modérés par le **Docteur Louis TSAGUE**, Membre du CST RAPAC/ECOFAC. Au total, 17 communications riches d'enseignements pratiques ont été présentées dans cette session.

Il s'est dégagé au final deux sous-thèmes majeurs : les communications relatives aux outils de planification et de gestion des aires protégées d'une part et celles se rapportant à des études de cas concernant les plans de gestion en cours de réalisation ou déjà mis en œuvre d'autre part.

Les présentations relatives aux outils de planification et de gestion ont abordé les aspects concernant la genèse, les approches méthodologiques de l'élaboration des plans de gestion ou d'aménagement, les directives à suivre, les outils pratiques pour le gestionnaire, les modes d'implication des acteurs sociaux et principalement les communautés locales, les indicateurs de suivi de la biodiversité, l'utilisation des outils PAMETT et RAPPAM, les systèmes de gestion d'informations (MIST), les « Business planning » et les outils d'évaluation de l'efficacité de gestion, la méthodologie de développement des plans de communication. Les exposés des organismes spécialisés (FORAF, USAID-CARPE, UNESCO-Centre du Patrimoine Mondial, WCS) montrent bien la volonté et le souci du RAPAC de favoriser la crédibilisation des efforts de ses membres en faveur d'une gestion efficace des aires protégées.

Les communications sur les études de cas ont été centrées sur les expériences de mise en œuvre des plans de gestion des Aires Protégées dans la sous-région, les approches utilisées, les résultats provisoires obtenus, les difficultés et contraintes de la mise en œuvre des plans de gestion et les perspectives qui émergent.

En conclusion, il ressort de ces diverses communications et des débats que les approches méthodologiques utilisées dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion ou d'aménagement des Aires Protégées diffèrent d'un pays à l'autre, en raison des spécificités nationales, des priorités et des ressources disponibles. Mais il existe aussi une tendance vers le développement d'une vision systémique et des innovations techniques en direction l'intégration de la conservation de la biodiversité avec les préoccupations socio économiques locales. Dans ce cadre en particulier, quelques pistes de développement de l'écotourisme, source des entrées monétaires et création d'emplois, semblent en voie d'expérimentation. De même, les résultats acquis dans la mise en œuvre de quelques initiatives de gestion ou d'aménagement semblent, au bénéfice de la baisse relative des pressions sur les ressources dans certains cas pilotes, encourageants.

La liste de l'ensemble des communications présentées figure en Annexe 4.

3.3.- Travaux en groupe et restitution

Les sessions 5 et 6 du séminaire-atelier ont consisté en des travaux en groupe et leur restitution. Les participants ont été organisés en 3 groupes correspondant aux thèmes à développer, à savoir :

- Groupe 1** : Les modes de gestion et de gouvernance des Aires Protégées ;
- Groupe 2** : Les Plans de gestion ou d'aménagement des Aires Protégées ;
- Groupe 3** : Autres outils de gestion ou d'aménagement des Aires Protégées.

Chaque groupe a été dirigé par un modérateur secondé par un rapporteur.

Le groupe 1 a produit et présenté un rapport structuré en 4 parties, à savoir : (i) Examen et analyse des différents modes de gestion, (ii) principes d'amélioration de la gouvernance, (iii) examen des conditions de partenariat public/privé, et (iv) recommandations. *Cf. Annexe 5.1 : Rapport du groupe 1 sur les modes de gestion et la gouvernance des APs.*

Le groupe 2 a présenté un rapport structuré en 5 parties : (i) Clarification et analyse comparée des notions de plan d'aménagement et de plan de gestion, (ii) les avantages et inconvénients d'associer un budget au plan de gestion ou d'aménagement, (iii) proposition des mesures pour simplifier les plans de gestion ou d'aménagement, (iv) bilan du développement des plans de gestion par pays, et (v) proposition des recommandations. *Cf. Annexe 5.2 : Rapport du groupe 2 sur les plans de gestion ou d'aménagement des APs.*

Le groupe 3 a traité le thème soumis en 2 parties à savoir: (i) Inventaire et analyse des outils potentiels, et (ii) esquisse des indications pour l'élaboration d'un plan d'action des outils à tester dans la sous région. *Cf. Annexe 5.3 : Rapport du groupe 3 sur les autres outils de gestion des APs*

La plénière a auditionné les conclusions des travaux des 3 groupes constitués. Après la restitution de chaque groupe de travail, une discussion a été menée sur les résultats, notamment sur les recommandations formulées.

Pour les travaux du groupe 1, les participants ont insisté sur la nécessité d'établir les relations sur le cadre juridique national et international en vue d'harmoniser les positions de la sous région avec les préoccupations de la communauté internationale sur la conservation et l'utilisation des ressources des aires protégées.

Les problèmes liés au mode de gestion basé sur le partenariat ont été discutés en rapport avec la gestion en régie. Au terme des débats, il a été convenu, qu'il n'y a pas d'antagonisme entre les deux modes. La plénière est restée réservée sur le mode de gestion privée pour autant que les lois nationales ne l'ont l'on encore prévu. Elle recommande au RAPAC de développer des projets pilotes sur quelques sites.

A propos des travaux du groupe 2, la plénière s'est préoccupée de l'opportunité de ces plans de gestion ou d'aménagement. L'opinion de la plénière est que ceux-ci sont nécessaires et indispensable comme outils de sécurisation de la démarche conduisant à la réponse à un problème précis dans les AP. Il est par contre nécessaire de les adapter aux réalités locales et nationales..

A propos des travaux du groupe 3, une analyse fouillée des outils a été faite avec le souci de relever les avantages et les inconvénients et que les outils sont des instruments utilisés pour l'évaluation de la gestion des aires protégées. L'usage de ceux-ci ne devrait pas constituer une fin en soi. Mais quelques outils paraissent mieux adapter à la situation des AP de la sous région.

Les résultats des travaux en groupe sont disponibles en ANNEXE 5.

4.- Conclusions et Recommandations

Partant du constat que les aires protégées d'Afrique Centrale avaient beaucoup de mal à planifier et structurer leur développement par manque de plans de gestion et qu'il existait malgré tout une multitude d'outils de gestion mis en œuvre par différents acteurs, le RAPAC a décidé d'organiser un atelier de partage d'expériences dans la perspective d'une meilleure visibilité et de l'harmonisation des outils de gestion des aires protégées en Afrique Centrale. Ainsi, l'atelier sur le développement des outils et modes de gestion des aires protégées en Afrique Centrale, tenu à Brazzaville, République du Congo du 10 au 13 février 2009 a permis de (i) faire le bilan des connaissances et partager les expériences déjà acquises sur la planification de la gestion des aires protégées et sur le développement des outils de gestion des aires protégées dans la sous région ; (ii) établir une liste des outils de gestion pertinents et proposer un plan d'action sous régional pour leur développement aux différentes échelles de gestion: site, pays et sous région ; (iii) contribuer à la structuration d'un groupe de travail sous régional dans le domaine de l'aménagement des aires protégées, du développement des outils et des normes de gestion des aires protégées.

En effet, les exposés présentés ont permis de rendre accessibles les expériences développées à différentes échelles dans les pays. Les outils et modes de gestion mis en œuvre dans les aires protégées peuvent varier d'un pays à l'autre sans que la géographie n'explique ces différences. Un recensement des outils utilisés a ainsi été réalisé et les plus pertinents seront identifiés et décrits dans la perspective de leur structuration et de leur application. Les mesures proposées seront approfondies au sein d'un groupe de travail dont les missions essentielles seront de faire un diagnostic des outils et modes de gestion des aires protégées et de proposer des normes d'élaboration et de mise en œuvre de ces outils. L'atelier a donné quelques pistes sur la manière de structurer le groupe de travail et de renforcer les capacités des gestionnaires et experts des pays.

Au terme des travaux, les participants au séminaire-atelier sur le développement des outils et modes de gestion des aires protégées en Afrique Centrale ont formulé les recommandations ci-après :

Aux pays membres du RAPAC et à leurs Gouvernements :

Recommandation 1

Que les pays membres du RAPAC examinent les voies et moyens pour tester et intégrer les modes de gestion appropriées et innovant dans leur législation afin de saisir les opportunités qui s'offrent pour la mobilisation des fonds d'origine diverse destinés à améliorer la gouvernance et promouvoir les investissements en faveur des aires protégées ;

Recommandation 2

Que les pays membres du RAPAC examinent les pistes susceptibles de concilier le mode de gestion en partenariat avec le mode de gestion en régie (le mode de gestion centralisée ayant montré ses limites, la mise en place de système de gestion en régie a travers des mécanismes institutionnels, comprenant des établissements publics, aux procédures simples, légères et déconcentrées. un effectif bien évalué, un mécanisme de financement pérenne et complémentaire, ainsi que des plates-formes de concertation au niveau national et local s'avère nécessaire) ;

Recommandation 3

Que les pays membres du RAPAC assurent le renforcement du statut foncier des Aires protégées et la mise en place de mécanismes susceptibles de faciliter le financement à long terme ainsi que la conduite des opérations de terrain et le renforcement des capacités des personnels.

Recommandation 4

Que les Gouvernements des pays membres mettent à disposition des fonds substantiels pour doter l'ensemble des aires protégées de leurs pays respectifs de plans d'aménagement et/ou de gestion (la faiblesse de financement propre est à l'origine soit de la non élaboration des plans d'aménagement et/ou de gestion soit à l'aliénation du processus en faveur des bailleur des fonds extérieurs) ;

Recommandation 5

Que les Gouvernements des pays membres mettent en place ou renforcement des cellules/unités de planification afin de favoriser la systématisation du processus de planification et l'émergence d'une expertise nationale (l'absence de ces unités dans certains pays constitue un facteur limitant soit l'initiation du processus d'élaboration des plans d'aménagement et/ou de gestion soit occasionnant un manque de coordination de celui-ci) ;

Au Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO :

Recommandation 6

Que le Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO organise un Atelier sous régional en collaboration avec le RAPAC en vue d'améliorer les connaissances sur les enjeux et les outils de la captation de carbone comme source possible de financement pour les aires protégées et sites du patrimoine mondial d'Afrique centrale ;

Recommandation 7

Que le Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO appuie le RAPAC pour la mise en place d'un projet sous régional visant à faciliter l'application des outils EoH et planification organisationnelle pour les sites pilotes RAPAC.

Au RAPAC

Recommandation 8

Que le RAPAC développe des partenariats forts avec les organisations internationales spécialisées (UICN, UNESCO, etc.) et les organes de mise en œuvre des conventions internationales (Secrétariat CBD...) en vue d'assurer la traduction en français, espagnol et portugais et la diffusion des outils pertinents de gestion des aires protégées dans les pays membres ;

Recommandation 9

Que le RAPAC appui le développement des plans d'aménagement et de gestion des aires protégées transfrontalières afin d'harmoniser les visions et les programmes d'aménagement et/ou de gestion ;

Recommandation 10

Que le RAPAC et ses partenaires organisent des sessions de formation sur l'utilisation de tous les outils de gestion présentés afin de renforcer et de valoriser l'expertise régionale et d'assurer une maîtrise réelle de ces outils gestion ;

Recommandation 11

Que le RAPAC collabore avec le RIFFEAC afin de faciliter l'ouverture d'un 3ème cycle de formation en gestion des aires protégées dans les établissements spécialisés de la sous région d'Afrique Centrale afin de réduire le coût de formation en 3ème cycle lorsqu'il s'agit de la poursuivre en dehors de la sous région d'Afrique Centrale.

Recommandation 12

Que le RAPAC mette en place d'une banque de données sur l'expertise régionale dans le domaine de planification et de la gestion des aires protégées afin de faciliter les échanges d'information et l'accès à cette expertise.

Recommandation 13

Que le RAPAC mette en place des mesures d'accompagnement technique et financière pour tester les outils prioritaires identifiés.

Recommandation 14

Que le RAPAC identifie et communique la documentation sur les outils de gestion disponibles dans d'autres continents (Amérique latine et Asie) ;

Recommandation 15

Que le RAPAC mette en place et appui le groupe de travail sous régional sur les outils et modes de gestion des aires protégées qui approfondira les réflexions engagées et proposera des actions à entreprendre ;

Autres

Recommandation 16

Promouvoir l'aspect genre pour s'assurer de l'implication de la femme dans la conservation et au sein des organes du réseau ;

Recommandation 17

Créer un réseau des gestionnaires des aires protégées pour faciliter les échanges d'information et l'accès à cette information ;

ANNEXES

Annexe 1 : Listes des Participants

Annexe 2 : Programme de l'Atelier

Annexe 3 : Allocutions diverses

Annexe 3.1 : Allocution de bienvenue de l'Administrateur RAPAC pour le Congo

Annexe 3.2 : Allocution introductive du Secrétaire Exécutif du RAPAC

Annexe 3.3 : Allocution d'ouverture du Ministre de l'Economie Forestière du Congo

Annexe 4 : Liste des présentations par session

Annexe 5 : Rapports des travaux en groupes

Annexe 5.1 : Rapport du groupe 1 sur les modes de gestion et la gouvernance des APs

Annexe 5.2 : Rapport du groupe 2 sur les plans de gestion ou d'aménagement des APs

Annexe 5.3 : Rapport du groupe 3 sur les autres outils de gestion des APs

Annexe 6 : Motions de remerciement

Annexe 7 : Allocution de clôture du Représentant du Ministre de l'Economie forestière du Congo

Annexe 1 : Listes des Participant

N°	Pays	Noms et Prénoms	Fonctions	Adresse électronique	Contact téléphonique
1	Cameroun	ABANA MOUNGA Albert	Conservateur du PN Lobéké	moungajica@hotmail.com	(00237)96197727
2	Cameroun	DONGMO Pascal	Conservateur Parc National Korup	pascaldongmo@yahoo.fr	(00237)75387799
3	Cameroun	ESSOUMBA Jacques	Conservateur Réserve Faune Dja	essombaj@yahoo.fr	(00237)77562077
4	Cameroun	HABIBOU Mahamat	Sous-Directeur Aires Protégées	mahomathabibou@yahoo.fr	(00237)99947374
5	Cameroun	SEME Prosper Magloire	Conservateur du PN Campo Ma'an	pmseme@yahoo.fr	(00237)75943430
6	Cameroun	TIEBOU Joseph	Chef de Service Etudes et Planif.	jtiebou@yahoo.com	(00237)77673012
7	Cameroun	TSAGUE Louis	Directeur Adjt Ecole Faune Garoua et Membre du CST RAPAC/ECOFAC	tsaguel@yahoo.fr	(00237)99869638
8	Congo	BOCKANDZA-PACO	Chef du Bureau National de l'Accord de Lusaka	bockpaco-can@yahoo.fr	(00242)5766145
9	Congo	BONASSIDI Grégoire	Conservateur PN Conkouati-Douli	gregoire-bonas@yahoo.fr	(00242)5333692
10	Congo	DICKELET Corinne	Administrateur RAPAC	Dickelet-corinne@yahoo.fr	(00242)5486446
11	Congo	DIKAMONA Michel-Ludovic	Professeur Université Brazzaville et Responsable Site Mangrove Ecofac		(00242)7255299
12	Congo	DJONI DJIMBI Bourges	Directeur National PNOK	ddbourges@yahoo.fr	(00242)5366885
13	Congo	DOS-SANTOS DOMINGOS	Conservateur PN Nouabalé-Ndoki	benadomingos@yahoo.fr	(00242)5640382
14	Congo	ESSIENI-ELONDZA Delphin	Conservateur Réserve du Lac-Télé	essienelondza@yahoo.fr	
15	Congo	IKAMA Michel	DFP	ikamamichel@yahoo.fr	(00242)6215501
16	Congo	IKOLI Florent	Conservateur de la Réserve National des Gorilles de Lésio-Louna	florentikoli@yahoo.fr	(00242)6648543
17	Congo	M'BANA Jean Martin	IFAP/IGEF		(00242)5548490
18	Congo	MABIALA Noé	Projet Plateaux Bateké	mabiala@yahoo.fr	(00242)5577435
19	Congo	MADZOU MOUKILI	Chef de service coopération multilatérale MINEF		
20	Congo	MANKOU GOMA J. Claude	ECO Garde Projet Mangrove	mankougom@yahoo.fr	(00242)5391665
21	Congo	MASSIMBA Claude Etienne	Directeur Faune et Aires Protégées		
22	Congo	MOUBIALA Dieudonné	DFAP/Sce Parcs et Aires Protégées	dmoubiaga@yahoo.fr	(00242)5317260
23	Congo	N'ZALA Donatien	DGEF /Congo	nzaladon@yahoo.fr	(00242)5518373
24	Congo	NGANGA Innocent	Chef de Service CNIAF /MEF	Email : desf@yahoo.fr	(00242)5585131
25	Congo	NGOMA Pascal	Conservateur du Sanctuaire de gorilles de Lossi	ngomapascal@yahoo.fr	(00242)5405326
26	Congo	NKABI MALANDA Antoinette	Conseiller Faune et Aires Protégées MINEF	antoinettenkabi@yahoo.fr	(00242)6668024

27	Congo	NORMAND Dominique	PAVAP Congo	dominormand@yahoo.fr	(00242)5119866
28	Congo	NZAHOU François	Chef de Bureau Inventaire et Aménagement de la Faune Congo		(00242)6759841
29	Gabon	BOUSSOUGOU Roger	Conservateur PN Loango	rboussougou@gabonparks.org	
30	Gabon	NDJIMBI Franck	Directeur Valorisation et Communication ANPN	fndimbi@gabonparks.org	(00241)07784664
31	Gabon	NDONG OBIANG Louis Sosthène	Conservateur du PN Minkébé	sndongobiang@gabonparks.org	(00241)07322759
32	Gabon	NGOWOU Joseph	Conservateur PN Lopé	jngowou@gabonparks.org	(00241)07784690
33	Guinée Equatoriale	ENEME EFUA Fortunato	Enseignant Université Malabo		(00240)270288
34	Guinée Equatoriale	MBOMIO NGOMO Domingo	Conservateur PN Monte Alen	domingombomiod@yahoo.fr	(00240)245304
35	Guinée Equatoriale	MITUY ABAGA Ramon	Directeur Adjoint INDEFOR		(00240)251780
36	Guinée Equatoriale	NGUA AYECABA Gabriel	Président ONG ANDEGE (GE)	andegegata@yahoo.fr	(00240)270560
37	RCA	MADOMI José	Expert National Projet Dzanga-Sangha	jmadori@yahoo.fr	
38	RCA	MAÏTOL Dieudonné	Chef de Service Aménagement Faune	maïtoldieudonné@ymail.com	
39	RCA	MAMANG-KANGA Jean Baptiste	Directeur Faune et Aires Protégées	jeanbaptistemamang@yahoo.fr	(00236)75507622
40	RCA	NAMBAMA Josué	Conservateur PN Dzanga-Ndoki	jonambama@yahoo.fr	
41	RCA	REGNIER Jacques Paulin	Point Focal Biodiversité	jpregnier@yahoo.fr	(00236)75507263
42	RDC	BALONGELWA Benjamin	Chef de Service Coopération International et Planification ICCN	b.balongelwa@iccn.cd	(00243)815990465
43	RDC	IYOMI Bernard	Conservateur en Chef et Chef de Site Adjoint PN Garamba	iyomiyatshi@yahoo.fr	(00243)810469355
44	RDC	LUBINI AYINGWEU Constantin	Professeur à l'UniKin et Président du CST RAPAC/ECOFAC	constantinlubini@yahoo.fr	(00243)815089070
45	RDC	MUAMBA TSHIBASU	Directeur Coopération International et Planification	gmuamba@yahoo.fr	(00243)815048757
46	RDC	NGOBOBO Paulin	Conservateur en Chef et Chef de Site du PN Salonga	Pngobobo.iccn@gmail.com	(00243)5994158361
47	RDC	SHALUKOMA Chantal	Chercheur ICCN/PN Kahuzi Biega	shalukchantal@yahoo.fr	(00243)997621113
48	Sao Tomé	DE CARVALHO DO RIO Manuel Jorge	Président ONG-MARAPA et Membre du CST RAPAC/ECOFAC	jorgecarvrio@hotmail.com	
49	Sao Tomé	HORÁCIO Cravid	Directeur du Parc Naturel de Obô	horacraavid@hotmail.com	
50	Sao Tomé	SOUSA PONTES Salvador	Administrateur RAPAC	salsousa@yahoo.com.br	
51	Tchad	CHAÏBO Abdramane	Conservateur PN Zakouma	abdramanechaibo@yahoo.fr	(00235)6625262

52	Tchad	HAMDANE Annadif	Administrateur RAPC/Tchad	hamdan-annadif@yahoo.fr	(00235)6246581
53	Tchad	TCHAGO Bouimon	Professeur Université Ndjamena et Membre du CST RAPAC/ECOFAC	Tchagobouimon@yahoo.fr	(00235)6291615
54	Tchad	WALSOU MON ALI NGARE	Administrateur RAPAC	walsoumon@yahoo.fr	(00235)6277360
55	APN	FROMMENT Jean Marc	Coordonnateur African Parks Network	jmfroment@hotmail.com	
56	ECOFAC	BOULENDE Félicien	Chargé Communication CR-ECOFAC	ecofaccrboulende@yahoo.fr	(00241)07316903
57	ECOFAC	EKONDZO Damasse	Aménagiste du PNOK	ekondzod@yahoo.fr	(00242)5220515
58	ECOFAC	SIONNEAU Jean-Michel	Coordonnateur Régional ECOFAC	ecofaccrsionneau@yahoo.fr	(00241)07499696
59	ECOFAC	STALMANS Marc	Consultant Appui ECOFAC (Odzala)	stalmans@consulting.co.za	(0027)825614598
60	FORAF	EBA'A ATYI Richard	Expert FORAF		
61	RAPAC	AGNANGOYE Jean Pierre	Secrétaire Exécutif du RAPAC	jp_agnangoye@yahoo.fr	(00241)07458220
62	RAPAC	EYA NDONG Jean Noël	Directeur Administratif et Financier	jneya@afrik.com	
63	RAPAC	MOFOUMA Aurélien	Chargé des Programmes RAPAC	mofouma@rapac.org	(00241)07163950
64	UE	TURUNEN Lea	Chargée Forêt et Environnement DCE Congo		
65	UICN	AGNAGNA Marcellin	Représentant UICN/CARPE Congo		(00242)5325044
66	USAID	YANGGEN David	Directeur Adjoint USAID CARPE	dyanggen@usaid.gov	
67	WCS	BOUNDJA Roger Patrick	Assistant Technique WCS Congo	pboundja@wcs.org	(00242)5153513
68	WCS	CALAUQUE Romain	Directeur Adjoint WCS /Gabon	rcalauque@wcs.org	(00241)07150690

Annexe 2 : Programme des travaux

Mardi 10 février 2009

Session 1 : Ouverture

Modérateur de la session :

08:00 - 09:00	Accueil et inscription des participants		
09:00 - 09:45	Séance introductive		
	Propos introductif des organisateurs	Jean Pierre AGNANGOYE	RAPAC
	Présentation des objectifs du séminaire-atelier	Aurélien MOFOUMA	RAPAC
	Présentation du Programme	Aurélien MOFOUMA	RAPAC
09:45 - 10:00	Présentation des participants	Chaque participant	
	Séance d'ouverture officielle		
	Allocution de bienvenue	Claude MASSIMBA	Administrateur RAPAC
	Allocution du Secrétaire Exécutif du RAPAC	Jean Pierre AGNANGOYE	RAPAC
	Allocution du Ministre de l'Economie Forestière	Henri DJOMBO	Ministre
10:00 - 10:30	Présentation du Bureau du séminaire	Jean-Pierre AGNANGOYE	RAPAC
10:00 - 10:30	Pause café		

Session 2 : Généralités

Modérateur de la session : Pr. Bouimon TCHAGO, Membre du CST RAPAC/ECOFAC

10:30 - 10:50	Les principes de protection des ressources naturelles dans les aires protégées	Louis TSAGUE	CST RAPAC/ECOFAC
10:50 - 11:10	Etat des formations en matière d'aménagement des aires protégées	Louis TSAGUE	CST RAPAC/ECOFAC
11:10 - 11:30	Questions/Observations	Bouimon TCHAGO	Modérateur

Session 3 : Les modes de gestion des aires protégées

Modérateur de la session : M. Jean-Michel SIONNEAU, Coordonnateur Régional ECOFAC

11:30	Présentation du cadre juridique et institutionnel des aires protégées		
11:30 - 11:45	Tchad	Ali WALSOUMON	Administrateur RAPAC
11:45 - 12:00	Sao Tomé et Principe	Salvador SOUSA PONTES	Administrateur RAPAC
12:00 - 12:15	RCA	Jean Baptiste MAMANG	Directeur DFAP
12:15 - 12:30	Cameroun	Habibou MAHAMAT	Sous Directeur DFAP
12:30 - 13:00	Questions/Observations	Jean Michel SIONNEAU	Modérateur
13:00 - 14:30	Déjeuner		
14:30 - 14:45	Congo	Claude MASSIMBA	DFAP
14:45 - 15:00	Gabon	Franck NDJIMBI	ANPN Gabon
15:00 - 15:15	Guinée Equatoriale	Francisca ENEME	INDEFOR
15:15 - 15:30	RDC	Georges MUAMBA	ICCN
15:30 - 16:00	Questions/Observations	Jean Michel SIONNEAU	Modérateur
16:00 - 16:30	Pause café		

16:30 - 16:45	Approche de gestion des aires protégées : Expérience d'African Parks Network	Jean Marc FROMENT	APN
16:45 - 17:00	Partenariat Public-Privé dans la gestion des aires protégées : cas du Parc National de Garamba	Benjamin BALONGELWA	ICCN
17:00 - 17:15	Le Projet de création d'une Agence de gestion de la faune et des Aires Protégées au Congo	Constantin MBESSA	MINEF Congo
17:15 - 17:45	Questions/Observations	Jean Michel SIONNEAU	Modérateur
17:45 - 18:00	Résumé et conclusion des points clés de la journée	Pr Constantin LUBINI	Président de l'atelier

18:00**fin de la première journée****Mercredi 11 février 2009****Session 4 : Les outils de planification et de gestion**

Modérateur de la session : Dr Louis TSAGUE, Membre du CST RAPAC/ECOFAC

08:30 - 08:45	Outil de cadrage et de planification à long terme : le plan cadre de gestion des parcs nationaux du Gabon	Franck NDJIMBI	ANPN Gabon
08:45 - 09:00	Outils de planification et de gestion des APs au niveau national: Directives nationales pour l'élaboration et la gestion des APs au Cameroun	Joseph TIEBOU	MINEF Cameroun
09:00 - 09:15	Méthodologie d'Application pour élaboration du Plan d'Aménagement des Parcs	Cravid HORACIO	PN OBO Sao Tomé
09:15 - 09:30	Méthodologie de développement des plans de gestion au Gabon	Jean Paul OBAME	ANPN Gabon
09:30 - 10:00	Questions/Observations	Dr Louis TSAGUE	Modérateur
10:00 - 10:30	Pause café		
10:30 - 10:45	Les guides de l'USFS de planification et aménagement des Paysages.	David YANGGEN	USAID CARPE

10:45 - 11:00	Outils pratiques pour le gestionnaire : « Business Planning » et Évaluation d'efficacité de gestion	Marc PATRY	UNESCO
11:00 - 11:15	Les indicateurs de suivi de la biodiversité dans les aires protégées et la fiche FORAF conçue pour renseigner ces indicateurs	Richard EBA'A ATYI	FORAF
11:15 - 11:30	Expériences dans l'évaluation de l'efficacité de la gestion des APs en Afrique Centrale: Utilisation des outils PAMETT et RAPPAM	Aurélien MOFOUMA	RAPAC
11:30 - 12:00	Questions/Observations	Dr Louis TSAGUE	Modérateur
12:00 - 12:15	MIST, une opportunité de renforcer et de standardiser le suivi de l'application des lois de conservation du patrimoine naturel dans la sous-région	Romain CALAQUE	WCS Gabon
12:15 - 12:30	Méthodologie de développement du plan de communication du CNPN	Franck NDJIMBI	ANPN Gabon
12:30 - 12:45	Classement au patrimoine mondial : Implications pour la protection du site	Marc PATRY	UNESCO
12:45 - 13:00	Questions/Observations	Dr Louis TSAGUE	Modérateur
13:00 - 13:30	Etude de cas 1 : Parc National de Campo Ma'an	Prosper SEME	Conservateur PNCM
13:30 - 14:30	Pause déjeuner		
14:30 - 14:45	Etude de cas 2 : Parc Naturel de Obô	Jorge CARVALHO	MARAPA
14:45 - 15:00	Etude de cas 3 : Parc National d'Odzala Kokoua	D. ECKONDZO/Marc STALMANS	ECOFAC Congo
15:00 - 15:15	Etude de cas 4 : Parc National de Dzanga Sangha	Josué NAMBAMA	Conservateur PNDS
15:15 - 15:30	Etude de cas 5 : Parc National de Nouabalé Ndoki	Patrick BOUNDJA	WCS Congo
15:30 - 15:45	Etude de cas 6 : Parc National de Kahuzi Biega	Radar NISHULI	Conservateur
15:45 - 16:00	Etude de cas 7 : Parc National de Campo Ma'an	Prosper SEME	Conservateur PNCM
16:00 - 16:30	Questions/Observations	Dr Louis TSAGUE	Modérateur
16:30 - 16:45	Pause café		

16:45 - 17:25	Etat des lieux du développement des plans de gestion par pays (5mn par pays)		Représentant pays
17:25 - 17:55	Questions/Observations	Dr Louis TSAGUE	Modérateur
17:55 - 18:15	Résumé et conclusion des points clés de la journée		Président de l'atelier
18:15	fin de la deuxième journée		

Judi 12 février 2009

Session 5 : Travaux en groupes

Modérateur de la session :

	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
Modérateur	Franck NDJIMBI, Gabon	Joseph TIEBOU, Cameroun	Dr Georges MUAMBA, RDC
Rapporteur	José MADOMI, RCA	Paulin NGOBOBO, RDC	Noë MABIALA, Congo
Thématique de travail	Les modes de gestion et la gouvernance des aires protégées	Les plans de gestion ou plans d'aménagement des aires protégées	Les autres outils pertinents pour la gestion des aires protégées
08:30 - 10:30	Travail en groupe	Travail en groupe	Travail en groupe
10:30 - 11:00	Pause café		
11:00 - 13:00	Travail en groupe	Travail en groupe	Travail en groupe
13:00 - 14:30	Déjeuner		
14:30 - 16:30	Travail en groupe	Travail en groupe	Travail en groupe
16:00 - 16:30	Pause café		

16:30 - 18:00	Travail en groupe	Travail en groupe	Travail en groupe
18:00	fin de la troisième journée		

Vendredi 13 février 2009

Session 6 : Restitution et synthèse

Modérateur de la session :

08:30 - 09:30	Restitution du Groupe 1 et discussions		Modérateur/Rapporteur
09:30 - 10:30	Restitution du Groupe 2 et discussions		Modérateur/Rapporteur
10:30 - 11:00	Pause café		
11:00 - 12:00	Restitution du Groupe 3 et discussions		Modérateur/Rapporteur
12:00 - 13:00	Discussions sur les recommandations et le plan d'actions		Président de l'atelier
13:00 - 14:30	Déjeuner		
14:30 - 15:30	Synthèse des travaux		Président de l'atelier
15:30 - 15h45	Pause		

Session 7 : Clôture

Modérateur de la session :

15:45 - 16:30	Séance de clôture officielle		
	Lecture de la synthèse des travaux et des recommandations		Rapporteur Général
	Allocution de clôture du Ministre de l'Economie Forestière	Henri DJOMBO	Ministre
16:30	fin du séminaire atelier		

Annexe 3 : Allocutions diverses

Annexe 3.1 : Message de bienvenue de Monsieur Claude Etienne MASSIMBA, Administrateur RAPAC du Congo

Monsieur le Ministre de l'Economie Forestière ;

Monsieur le Secrétaire Exécutif du RAPAC ;

Distingués invités ;

Chers collègues administrateurs du RAPAC ;

Mesdames, Messieurs.

C'est pour moi un insigne honneur de prendre la parole du haut de cette tribune pour souhaiter, en ma qualité d'Administrateur RAPAC pour le Congo, et à mon nom personnel, la bienvenue à tous les délégués des pays d'Afrique centrale et aux partenaires internationaux venus à Brazzaville pour prendre part à l'atelier sous-régional que le RAPAC organise sur le développement des outils et modes de gestion des aires protégées.

Permettez-moi à cet effet, d'adresser ma profonde gratitude au Secrétariat Exécutif du RAPAC qui nous a honoré en choisissant notre ville capitale pour abriter cet important atelier dont le thème est d'une actualité brûlante.

La conservation et l'utilisation rationnelle de la biodiversité, surtout dans les aires protégées suppose l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion appropriés. Ces instruments à caractère technique et scientifiques qui servent de boussole aux acteurs de terrains sont indispensables pour réaliser une bonne gestion des aires protégées dans un environnement en perpétuelle évolution. Ils servent aussi de base d'évaluation de l'efficacité des actions menées au sein des aires protégées.

Le cadre de gestion a aussi un enjeu de taille car, il permet de savoir qui sont les acteurs ou groupes d'acteurs en scène et favorise, s'il est bien conçu, le développement d'une vision commune, d'un futur souhaité par tous dans une aire protégée donnée, tout en cherchant la convergence des intérêts multiples.

Cet atelier vient donc à point nommé car il aborde des aspects pertinents liés au développement durable et j'ose croire qu'il comblera les attentes de chacun d'entre nous à travers l'échange d'expérience et la richesse des contributions des différents intervenants.

Pour terminer, je vous souhaite bon séjour à Brazzaville tout en espérant que vous ne manquerez pas, pendant votre temps libre, de découvrir ses merveilles.

Je vous remercie

Annexe 3.2 : Allocution introductive de Monsieur Jean-Pierre AGNANGOYE, Secrétaire Exécutif du RAPAC

Excellence, Monsieur le Ministre de l'Economie Forestière de la République du Congo,
Mesdames et Messieurs les Représentants du corps diplomatique,
Monsieur le Coordonnateur National de la COMIFAC,
Mesdames et Messieurs les Représentants des organismes internationaux et des ONGs œuvrant pour la conservation des la biodiversité de l'Afrique Centrale,
Distingués Délégués des pays membres du RAPAC,
Mesdames et Messieurs les Administrateurs du RAPAC,
Chers Invités,
Mesdames et Messieurs,

En ce début d'année 2009 qui annonce de grandes actions dans la mise en œuvre du Plan de Convergence sous régional de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale visant une gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo, je voudrais avant tout, au nom de Monsieur **Samy MANKOTO MA MBAELELE**, Président du Conseil d'Administration du Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC), de l'ensemble du personnel du Secrétariat Exécutif du RAPAC, et en mon nom propre, vous saluer tous et vous adresser tous nos meilleurs vœux de santé, de succès dans toutes vos entreprises.

Je tiens aussi à exprimer notre gratitude au Gouvernement de la République du Congo qui a accepté très spontanément notre souhait d'organiser à Brazzaville, cet atelier initialement prévu au mois de novembre 2008, et plus spécialement Son Excellence Henri DJOMBO, Ministre de l'Economie Forestière qui avait promis et a tenu à nous honorer par sa présence à cette cérémonie d'ouverture pour marquer tout l'intérêt qu'il accorde à la thématique que nous allons évoquer tout le long de nos assises.

Avant d'entrer dans le vif du sujet qui nous réunit, je voudrais saluer et remercier toutes les délégations venues des huit pays membres du RAPAC ainsi que la CEEAC, l'Union européenne, à travers le programme ECOFAC et l'Unesco à travers le programme CAWHFI qui, par leur soutien financier et technique, ont rendu possible la tenue de cet atelier.

Mesdames et Messieurs,

Notre planète est très perturbée, au rythme de l'évolution des idées, des techniques et des technologies que nous connaissons. Il en découle des effets aussi bien très favorables à l'émancipation qu'à la nuisibles à l'espèce humaine qui en est l'auteur et la victime. Il va ainsi du développement de toutes les catégories d'industries qui concourent à l'amélioration de notre bien être et qui engendrent en même temps les changements climatiques qui constituent la plus grande menace de notre planète et de toutes les espèces qui l'habitent.

D'où l'on développe aujourd'hui de nouveaux concepts qui influencent et déterminent les politiques nationales tels que :

- « la Gestion Durable des Ressources Naturelles »,
- « la Réduction des Emissions Découlant de la Déforestation et de la Dégradation des sols » ;
- « le développement des capacités d'adaptation aux changements climatiques » etc.
- « la Déforestation Evitée », etc.

Pour revenir à ce qui nous réunit aujourd'hui, et pour aller droit au but, je voudrais souligner le fait que : **la création, la gestion efficace et le développement des réseaux nationaux et transfrontaliers de complexes d'aires protégées constituent un des moyens essentiels pour l'atténuation des changements climatiques qui menacent notre planète et notre espèce avec elle.**

Cependant, force est de constater que, malgré les efforts consentis par les Gouvernements de la sous région qui a l'avantage d'abriter le deuxième poumon de notre planète, en augmentant de façon substantielle le pourcentage de la part des territoires nationaux affectée à la conservation, les aires protégées créées ainsi en toute conscience comme on pourrait le croire, demeurent dans la majorité des cas, comme le décrivait un jour Monsieur le Ministre Henri Djombo, à l'occasion d'un entretien avec le Président du RAPAC au mois de mai 2004, je le cite : « Nos aires protégées demeurent sans ressources financières, en sous effectifs, sous équipées, sous administrées et sous... sous etc.. ». Pour décrire la même situation à leur manière, les agents des Ministères en charge de la tutelle des aires protégées affectés dans les services de la Faune et des Aires protégées, plus particulièrement ceux qui acceptent d'aller exercer sur le terrain disent dans tous les pays membres du RAPAC que le sous ce sous secteur est le « **Parent Pauvre** » au sein de leurs Ministères respectifs.

Mais hier soir, au cours de la visite de courtoisie que j'ai rendue à Son Excellence Monsieur le Ministre pour échanger sur le thème de cet atelier, j'ai été très soulagé quand, avec la spontanéité et le sens de la décision qui le caractérisent, Monsieur le Ministre m'a confié, je le cite encore : « **qu'après avoir mis l'ordre dans le sous secteur de l'exploitation forestière par l'accélération du processus de mise sous aménagement de la plupart des concessions, il va désormais s'attaquer à celui des aires protégées** ».

Aussi, tout en reconnaissant que la mise sous aménagement des concessions forestières participent aussi directement à la conservation de la biodiversité et à la réalisation de l'objectif majeur de la gestion durable de l'ensemble nos écosystèmes forestiers, je me réjouis de savoir que l'organisation notre atelier ici à Brazzaville et en ce moment précis est opportunément très pertinente pour les acteurs de la conservation en général et les Gestionnaires des aires protégées en particulier. Et quand je dis cela, il ne s'agit pas seulement de ceux du Congo, sinon de tous les pays de la sous région car c'est ce même engagement ce manifeste ces derniers temps à tous les niveaux, au-delà même des membres du Conseil des Ministres de la COMIFAC. Pour illustrer ce fait, à la CEEAC, notre Institution d'intégration sous régionale par excellence et à la BAD, notre Banque Régionale de Développement, **un grand Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo en sigles « PACEBCO »** est en cours de finalisation et va très probablement démarrer au cours de cette année 2009, avec une importante subvention de ces deux institutions. Ce programme accorde une part importante au volet des aires protégées. Cela nous rassure et nous encourage.

C'est pourquoi, il est très important et urgent que les Gestionnaires des aires protégées renforcent leurs capacités pour assurer leurs fonctions avec une meilleure efficacité. D'où la nécessité d'avoir la maîtrise des meilleurs outils existants et qui sont en expérimentation sur différents sites dans l'ensemble de la sous région. Cet atelier essentiellement technique a donc pour objectif, dans un premier temps, de permettre les échanges d'informations et d'expériences sur les différents outils utilisés et sur les modes de gestion pratiqués par les uns et les autres ; et dans un deuxième temps de formuler les recommandations pertinentes et de constituer un Groupe de Travail composé de quelques experts de la sous région qui continueront la réflexion sur les aspects qui nécessitent une harmonisation des principes, normes et indicateurs applicables par tous et qui permettent une évaluation périodique des progrès réalisés dans le cadre de notre Réseau sous régional.

C'est ici l'occasion de rappeler que dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'action, l'amélioration de la qualité de la gestion et l'évaluation périodique de l'efficacité de gestion des sites pilotes est une priorité. Elle vise à élever les sites pilotes présélectionnés en véritables « Centre d'excellence » devant servir de modèle de référence pour les autres aires protégées. Pour y parvenir, il faut adopter, maîtriser et appliquer les meilleurs outils. Cet atelier constitue en cela le début de ce vaste programme.

Enfin pour terminer, je voudrais saisir la présente occasion pour vous informer que conformément au plan d'opérations du plan de convergence dont la première période triennale venait de s'achever en 2008, et après l'expérience de Kinshasa de mai 2007, le Conseil d'administration du RAPAC tenu à Bangui du 20 au 21 octobre 2008, a décidé de l'organisation de la deuxième édition des « Journées des Aires Protégées d'Afrique Centrale au cours de cette année.

Pour donner à cet événement toute son ampleur sous régionale, à la différence de la première édition qui était focalisée dans un seul pays, la deuxième édition sera organisée simultanément dans tous les pays membres du 29 au 30 mai, date anniversaire du RAPAC. Un acte central de synthèse sous régionale sera organisé à Libreville au Gabon, pays du siège du RAPAC, du 3 au 4 juin, dans le cadre de la célébration de la Journée Mondiale de l'Environnement.

Chaque pays membre sera représenté à cet acte central par une délégation qui présentera un rapport sur l'organisation des Journées Nationales des Aires Protégées dans leurs pays respectifs.

A cet effet, des Comités Nationaux d'organisation doivent être mis en place. Une note d'orientation du Secrétariat Exécutif a été adressée à tous les administrateurs du RAPAC dans tous les pays. Les termes de référence des Comités Nationaux et programme indicatif du déroulement des Journées Nationales définis par le secrétariat Exécutif vont compléter cette note d'orientation.

J'exhorte donc tous les administrateurs du RAPAC et tous les acteurs de la conservation à se mobiliser très fortement pour assurer le succès de cette deuxième édition des JAP dont le thème central est :

« Le Financement durable des activités de conservation et de développement humain dans et en périphérie des aires protégées d'Afrique Centrale ».

Sur ces mots, je souhaite plein succès aux travaux de notre atelier.

Vive la Coopération sous régionale, Vive la Coopération internationale, Vive le RAPAC, Vive la COMIFAC. J'ai dit, et je vous remercie pour votre aimable attention.

Annexe 3.3 : Allocution d'ouverture de Son excellence Henri DJOMBO, Ministre de l'Economie Forestière de la République du Congo

Monsieur le Secrétaire Exécutif du RAPAC,
Mesdames et Messieurs les Membres du corps diplomatiques,
Messieurs les Représentants des Organismes Internationaux et des ONGs,
Honorables Délégués des Pays,
Mesdames et Messieurs,

Je suis particulièrement heureux d'avoir le privilège d'ouvrir officiellement les travaux du séminaire-atelier sous régional sur le « Développement des Outils et Modes de gestion des Aires Protégées en Afrique Centrale » organisé par le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) en collaboration avec la CEEAC, la COMIFAC, l'Union Européenne, le Programme ECOFAC 4, le Programme CAWHFI/UNESCO et le Ministère de l'Economie Forestière du Congo.

Au nom du Gouvernement de la République du Congo, je voudrais souhaiter la bienvenue à tous les participants à ces assises techniques, qui se tiennent dans cette ville historique de Brazzaville, connue à travers la sous région par son titre de capitale de l'ex Afrique Equatoriale française et par sa proximité avec le fleuve Congo qui constitue un immense bassin donnant son nom à la partie forestière de notre sous région, j'ai cité : le Bassin du Congo.

Permettez-moi, Mesdames et Messieurs, d'exprimer mes vifs remerciements à tous les Organismes qui ont contribué de près ou de loin à l'organisation de cette rencontre.

Je saisis également cette occasion pour rendre hommage au RAPAC qui déploie d'énormes efforts pour la conservation de la biodiversité et le développement des aires protégées, en général, et pour son engagement dans la mise en œuvre du plan de convergence de la COMIFAC dont il assure le leadership de l'Axe 4, en particulier.

Ce séminaire-atelier sous régional sur le « Développement des Outils et Modes de gestion des Aires Protégées en Afrique Centrale » est une initiative particulièrement justifiée et opportune qui s'inscrit parfaitement dans une logique d'asseoir un cadre régulier et structuré de fonctionnement de nos aires protégées.

Mesdames et Messieurs,

La gestion des ressources naturelles est devenue l'une des priorités pour tous les pays soucieux de préserver l'équilibre naturel à même d'atteindre un accroissement et un développement durable.

La perte récente de quelques grandes espèces de faune de l'Afrique est particulièrement préoccupante et s'opère dans le cadre d'un déclin général des populations d'espèces phares de la sous région. En effet, plusieurs espèces phares ; comme le Rhinocéros blanc, font partie des espèces menacées d'extinction, dont l'aire a connu une nette régression.

Les causes déterminantes de cette situation sont en grande partie attribuées à des facteurs anthropiques tels le dérangement induit par le développement des infrastructures de communications routières, à la surfréquentation des communautés locales, au tourisme et à la destruction des habitats par des prélèvements abusifs des ressources naturelles pour les besoins des populations rurales et urbaines.

La plupart de ces espèces sont considérées migratrices et à ce titre, elles utilisent des espaces transfrontaliers à la recherche d'habitats spécifiques.

A ce titre, la création d'aires protégées constitue un des instruments opérant à l'échelle mondiale qui se consacre à la conservation de cet important composant de la biodiversité. La mise en application du plan de convergence de la COMIFAC et des plans d'action qui en découlent, offrent aux gestionnaires des pays d'Afrique Centrale l'outil idéal pour une meilleure conservation dans le cadre d'un partenariat régional.

Mesdames et Messieurs,

Au Congo, une véritable politique de réhabilitation des espaces naturels ou semi-naturels a été suivie, à travers la création et l'aménagement des parcs nationaux et des réserves naturelles prescrit par les textes législatifs et réglementaires successifs qui ont identifié un réseau de plus de 14 aires protégées.

Cependant, les programmes de conservation n'ont d'effets bénéfiques et durables qu'avec l'adhésion des communautés humaines concernées par les ressources naturelles au profit desquelles des solutions alternatives doivent être trouvées pour assurer un développement durable.

A ce titre, plusieurs projets mis en œuvre par le Gouvernement congolais et les partenaires au développement, s'emploient à des opérations de réintroduction et de réhabilitation des espèces de la faune sauvage et de reconstitution du couvert végétal, et ce dans une démarche participative avec les populations riveraines des aires protégées.

Il convient également de signaler que notre pays vient d'adopter un nouveau cadre juridique visant l'actualisation de toutes les dispositions juridiques relatives à la gestion de la faune et des aires protégées en vue de les rendre compatibles particulièrement avec les dispositions des conventions, accords internationaux et sous régionaux en la matière. Cette loi, permettra la protection de nos écosystèmes naturels classés en aires protégées et la valorisation de leurs potentialités sur les plans scientifique, éducatif et récréatif au profit d'un développement local fondé sur l'approche partenariale et participative avec les différents acteurs concernés.

Mesdames et Messieurs,

La tenue de ces assises constitue une occasion pour analyser les systèmes et modes actuels de gestion de nos aires protégées et d'évaluer les progrès réalisés dans chacun des pays de la sous région, d'où l'intérêt d'une concertation étroite et d'un échange soutenu d'expériences sachant que les efforts isolés de conservation ne suffiront pas à renverser les tendances constatées.

Le développement d'un cadre de concertation visant l'amélioration de la gestion des aires protégées, sous les auspices du RAPAC, permettra de constituer, à cet effet, un cadre idéal à même d'atteindre les objectifs fixés et dont le succès dépendra de l'engagement de tous les pays de la sous région Afrique Centrale.

Je reste convaincu que les travaux de ce séminaire-atelier aboutiront à des recommandations pertinentes et à l'identification d'actions concrètes capables d'améliorer de manière significative la gestion de nos aires protégées et endiguer les menaces qui pèsent sur leur développement

Tout en renouvelant mes souhaits de bienvenue à tous, je souhaite plein succès à vos travaux et un séjour agréable parmi nous.

Aussi, je déclare ouvert les travaux du séminaire-atelier sous régional sur le « Développement des Outils et Modes de gestion des Aires Protégées en Afrique Centrale » organisé par le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC).

Vive la coopération sous régionale. Je vous remercie.

Annexe 4 : Liste des présentations

N°	Intitulé de la présentation	Nom du présentateur	Institution ou fonction
1	Les principes de protection des ressources naturelles dans les aires protégées	Louis TSAGUE	CST RAPAC/ECOFAC
2	Etat des formations en matière d'aménagement des aires protégées	Louis TSAGUE	CST RAPAC/ECOFAC
4	Présentation du cadre juridique et institutionnel des aires protégées du Tchad	Ali WALSOUMON	Administrateur RAPAC
5	Présentation du cadre juridique et institutionnel des aires protégées de Sao Tomé et Principe	Salvador SOUSA PONTES	Administrateur RAPAC
6	Présentation du cadre juridique et institutionnel des aires protégées de la RCA	Jean Baptiste MAMANG	Directeur DFAP
7	Présentation du cadre juridique et institutionnel des aires protégées du Cameroun	Habibou MAHAMAT	Sous Directeur DFAP
8	Présentation du cadre juridique et institutionnel des aires protégées du Congo	Claude MASSIMBA	DFAP
9	Présentation du cadre juridique et institutionnel des aires protégées du Gabon	Franck NDJIMBI	ANPN Gabon
10	Présentation du cadre juridique et institutionnel des aires protégées de Guinée Equatoriale	Francisca ENEME	INDEFOR
11	Présentation du cadre juridique et institutionnel des aires protégées de la RDC	Georges MUAMBA	ICCN
12	Approche de gestion des aires protégées : Expérience d'African Parks Network	Jean Marc FROMENT	African Parks Network
13	Partenariat Public-Privé dans la gestion des aires protégées : cas du Parc National de Garamba	Benjamin BALONGELWA	ICCN
14	Le Projet de création d'une Agence de gestion de la faune et des Aires Protégées au Congo	Constantin MBESSA	MINEF Congo
15	Outil de cadrage et de planification à long terme : le plan cadre de gestion des parcs nationaux du Gabon	Franck NDJIMBI	ANPN Gabon
16	Outils de planification et de gestion des APs au niveau national: Directives nationales pour l'élaboration et la gestion des APs au Cameroun	Joseph TIEBOU	MINEF Cameroun
17	Méthodologie d'Application pour élaboration du Plan d'Aménagement des Parcs à Sao Tomé et Principe	Cravid HORACIO	PN OBO Sao Tomé
18	Méthodologie de développement des plans de gestion au Gabon	Jean Paul OBAME	ANPN Gabon

19	Les guides de l'USFS de planification et aménagement des Paysages.	David YANGGEN	USAID CARPE
20	Outils pratiques pour le gestionnaire : « Business Planning » et Évaluation d'efficacité de gestion	Marc PATRY	UNESCO
21	Les indicateurs de suivi de la biodiversité dans les aires protégées et la fiche FORAF conçue pour renseigner ces indicateurs	Richard EBA'A ATYI	FORAF
22	Expériences dans l'évaluation de l'efficacité de la gestion des APs en Afrique Centrale: Utilisation des outils PAMETT et RAPPAM	Aurélien MOFOUMA	RAPAC
23	MIST, une opportunité de renforcer et de standardiser le suivi de l'application des lois de conservation du patrimoine naturel dans la sous-région	Romain CALAQUE	WCS Gabon
24	Méthodologie de développement du plan de communication du CNPN	Franck NDJIMBI	ANPN Gabon
25	Classement au patrimoine mondial : Implications pour la protection du site	Marc PATRY	UNESCO
26	Etude de cas 1 : Parc National de Campo Ma'an	Prosper SEME	Conservateur PNCM
27	Etude de cas 2 : Parc Naturel de Obô	Jorge CARVALHO	MARAPA
28	Etude de cas 3 : Parc National d'Odzala Kokoua	D. ECKONDZO/Marc STALMANS	ECOFAC Congo
29	Etude de cas 4 : Parc National de Dzanga Sangha	Josué NAMBAMA	Conservateur PNDS
30	Etude de cas 5 : Parc National de Nouabalé Ndoki	Patrick BOUNDJA	WCS Congo
31	Etude de cas 6 : Parc National de Kahuzi Biega	Radar NISHULI	Conservateur
32	Etude de cas 7 : Parc National de Campo Ma'an	Prosper SEME	Conservateur PNCM

Annexe 5 : Rapport des travaux en groupe

Annexe 5.1 : RESULTAT DU GROUPE DE TRAVAIL N 1

Thématique : Mode de Gestion et gouvernance des aires protégées

Modérateur : Franck NDJIMBI, Gabon.

Rapporteur: José MADOMI, RCA

1. Méthodologie de Travail

- a) Le groupe s'est inspiré des Directives proposées par les organisateurs de l'Atelier.
- b) Le groupe 1 a commencé par la définition du terme : Mode de gestion pour permettre une meilleure appréhension du thème.

2. Différents modes de gestion ont identifiés (Cf : Tableau ci- dessous).

Modes de Gestion	Forces	Faiblesses
1-Mode de gestion Centralisée et traditionnelle.	-Responsabilité exclusive de l'ETAT. -Continuité assurée.	-Faiblesse de financement. -Lourdeur administrative -Inefficacité de gestion. -Faible implication des parties prenantes. -Réticence des bailleurs.
2- Mode de gestion en régie. - État, Privé -État, Communautés -État, ONGs non lucratives	-Souplesse dans la mise en œuvre. -Durabilité des activités. -Renforcement des capacités. -Déconcentration. -Autonomie de gestion. -Durabilité de financement.	-Frais de fonctionnement important.
3-Mode de gestion en partenariat	-Vision partagée. -Mutualisation des Ressources. -Responsabilité partagée. -Transparence. -Souplesse administrative.	-Divergence d'approche.
4-Mode de gestion privée	-Disponibilité financière. -Rigueur a la gestion.	-Perte de contrôle de la ressource.

NB : Après analyse le mode de gestion privée a été écarté :

- Fait perdre à l'État le contrôle des ressources.
- Mode de gestion non adaptée au contexte actuel

Toutefois, le groupe admet que ce mode de gestion peut être envisageable si les législations nationales évoluent dans ce sens. Le Groupe a noté qu'à ce jour, seuls les pays d'Afrique de l'Est et d'Amérique latine pratiquent ce mode de gestion. Or, a fait remarquer le Groupe, ces pays appartiennent à l'espace de la *Common law* alors que l'espace RAPAC est plutôt attaché au droit positif romain.

Le Groupe s'est ensuite attaché à définir le terme Gouvernance et à en cerner les fondamentaux. Il en résulte que la gouvernance peut être entendue comme un ensemble de pratique et de principes de gestion qui permettent d'atteindre des résultats donnés.

S'agissant des principes susceptibles d'améliorer la Gouvernance des aires protégées, le Groupe a retenu les notions suivantes :

3. Principes retenus pour améliorer la gouvernance des APs

3.1- les Principes

3,1 Principes au niveau Central

- Déconcentration des pouvoirs.
- Autonomie de gestion.
- Implication des parties prenantes.
- Capitalisation des expériences passées ou en cours.
- Clarification des responsabilités.

3,2-Principes au niveau local

- Implication des parties prenantes.
- Adaptation aux nouvelles situations.
- Évaluation périodique régulière.
- Respect des us et coutumes.

4-Activités concrètes

4.1 Au niveau central

- Formuler un cadre juridique.
- Mettre en place une plate-forme de concertation.

4.2- Au niveau local

- Mettre en place une plate-forme de concertation.
- Formation continue.
- Échanges d'expériences.
- Mettre en place un système de planification, et de suivi-évaluation.
- Publier les rapports.
- Inclure les droits coutumiers d'usage dans les activités opérationnelles.

De cela, il résulte que l'amélioration des cadres juridiques et institutionnels des aires protégées requiert la prise en compte des principes suivants :

- Inclure les modalités de validation des plans de gestion pour les rendre opposables.
- Inclure des dispositions relatives aux droits d'usages coutumiers et traditionnels.
- Inclure dans les cadres juridiques des plates-formes de concertation à fort ancrage politique au niveau national et à forte tonalité sociale et économique au niveau local.
- Inclure un mécanisme de financement complémentaire.

4.3- Cadres institutionnels

- les statuts des autorités de gestion doivent limiter le personnel et être plus souples.
- Rattacher les aires protégées au domaine public de l'État.

Bien entendu, ces recommandations sont valables pour les pays qui ne les ont pas encore prises en compte.

4.4- Conditions de Partenariat Public-Privé

- Formuler un programme opérationnel concerté sur une période équivalente à la durée du partenariat.
- Définir les normes et procédures de mise en œuvre et de contrôle.
- Procéder à une clarification des rôles, en maintenant l'État dans un rôle central, régulateur et régalien.

5-Recommandation finale

Le mode de gestion centralisée, généralement pratiqué dans la majorité des pays membres, s'avérant inquiétant par les résultats obtenus sur les sites, le groupe 1 suggère la mise en place de système de gestion en régie à travers des mécanismes institutionnels, comprenant des établissements publics, aux procédures simples, légères et déconcentrées. un effectif bien évalué, un mécanisme de financement pérenne et complémentaire, ainsi que des plates-formes de concertation au niveau national et local.

Annexe 5.2 : RESULTAT DU GROUPE DE TRAVAIL N°2

Thématique : Les plans d'aménagement ou de gestion des aires protégées**Modérateur :** Joseph TIEBOU, Cameroun**Rapporteur:** Paulin NGOBOBO, RDC**I. Bilan du développement des plans de gestion par pays**

AIRES PROTEGEES	STATUTS	SITE PATRIMOINE MONDIAL	SITE RAPAC	VALIDE	ATTENTE APPROBATION	EN COURS	PAS ENCORE
I. RDC							
Les Parcs Nationaux							
Virunga	Parc National	SPM	OUI	NON	NON	OUI	NON
Garamba	Parc National	SPM	OUI	NON	NON	OUI	NON
Kahuzi-Biega	Parc National	SPM	OUI	NON	NON	OUI	NON
Salonga	Parc National	SPM	OUI	NON	NON	OUI	NON
Upemba	Parc National		OUI	NON	NON	NON	OUI
Kundelungu	Parc National		OUI	NON	NON	NON	OUI
Maiko	Parc National		OUI	NON	NON	NON	OUI
Réserve de biosphère							
Luki	Reserve de Biosphere		OUI	NON	NON	NON	OUI
Yangambi	Reserve de Biosphere		NON	NON	NON	NON	OUI
Lufira	Reserve de Biosphere		NON	NON	NON	NON	OUI
Réserve de faune							
Okapis	Reserve de Faune	SPM	OUI	NON	NON	OUI	NON

Bomu	Reserve de Faune		NON	NON	NON	NON	OUI
Réserve forestière							
Abumonbazi	Reserve forestiere		NON	NON	NON	NON	OUI
Mai Mpili	Reserve forestiere		NON	NON	NON	NON	OUI
Maniema	Reserve forestiere		NON	NON	NON	NON	OUI
Yoko	Reserve forestiere		NON	NON	NON	NON	OUI
Sud Masisi	Reserve forestiere		NON	NON	NON	NON	OUI
Réserves Naturelles							
Lomako-Yokokala	Reserve naturelle		NON	NON	NON	OUI	NON
Tumba-Lediima	Reserve naturelle		NON	NON	NON	NON	OUI
Itombwe	Reserve naturelle		NON	NON	NON	NON	OUI
Tayna	Reserve naturelle		NON	NON	NON	NON	OUI
Primates de Kisimba -Ikobo	Reserve naturelle		NON	NON	NON	NON	OUI
Parc Marin ou Reserve naturelle des Mangroves	Reserve naturelle		OUI	NON	NON	NON	OUI
Sankuru	Reserve naturelle		NON	NON	NON	NON	OUI
Sarambwe	Reserve naturelle		NON	NON	NON	NON	OUI
Parc président Mobutu	Reserve naturelle		NON	NON	NON	NON	OUI
Mangai	Reserve naturelle		NON	NON	NON	NON	OUI
Lac Tshangalele	Reserve naturelle		NON	NON	NON	NON	OUI
Les Domaines de chasse							
Lubudi-Sampwe	Domaine de chasse		NON	NON	NON	NON	OUI
Bushimaie	Domaine de chasse		NON	NON	NON	NON	OUI
Swa-Kibula	Domaine de chasse		OUI	NON	NON	NON	OUI
Gungu	Domaine de chasse		NON	NON	NON	NON	OUI
Luama – Katanga	Domaine de chasse		NON	NON	NON	NON	OUI
Luama – Kivu	Domaine de chasse		OUI	NON	NON	NON	OUI

Bombo-Lumene	Domaine de chasse		OUI	NON	NON	NON	OUI
Rutshuru	Domaine de chasse		OUI	NON	NON	NON	OUI
Rubi – Télé	Domaine de chasse		OUI	NON	NON	NON	OUI
Maika-Penge	Domaine de chasse		OUI	NON	NON	NON	OUI
Gangala na Bodio	Domaine de chasse		NON	NON	NON	NON	OUI
Bili-Uére	Domaine de chasse		OUI	NON	NON	NON	OUI
Mondo-Missa	Domaine de chasse		OUI	NON	NON	NON	OUI
Azande	Domaine de chasse		NON	NON	NON	NON	OUI
Kiziba-Baluba	Domaine de chasse		NON	NON	NON	NON	OUI
Basse Kando	Domaine de chasse		NON	NON	NON	NON	OUI
Oshwe	Domaine de chasse		NON	NON	NON	NON	OUI
Mufufya	Domaine de chasse		NON	NON	NON	NON	OUI
Mulumbu	Domaine de chasse		NON	NON	NON	NON	OUI
Plateau de Kundelungu	Domaine de chasse		NON	NON	NON	NON	OUI
Tshikamba	Domaine de chasse		NON	NON	NON	NON	OUI
Bukama	Domaine de chasse		NON	NON	NON	NON	OUI
Muanza	Domaine de chasse		NON	NON	NON	NON	OUI
Mituaba	Domaine de chasse		NON	NON	NON	NON	OUI
Sandoa	Domaine de chasse		NON	NON	NON	NON	OUI
Alunda et des Tutshokwe	Domaine de chasse		NON	NON	NON	NON	OUI
Mwene Kay	Domaine de chasse		NON	NON	NON	NON	OUI
Sakania	Domaine de chasse		NON	NON	NON	NON	OUI
Kaniama Kasese	Domaine de chasse		NON	NON	NON	NON	OUI
Mwene Musona	Domaine de chasse		NON	NON	NON	NON	OUI
Réserve Scientifique							
Luo	Reserve scientifique			NON	NON	NON	OUI

II. République du Congo							
Les Parcs Nationaux							
Odzala-Kokoua	Parc National	NON	OUI	NON	NON	OUI	NON
Nouabalé-Ndoki	Parc National	NON	OUI	NON	NON	OUI	NON
Conkouati Douli	Parc National	NON	NON	NON	NON	OUI	NON
Réserve communautaire							
Lac Télé	Réserve communautaire	NON	OUI	NON	NON	OUI	NON
Réserve de faune							
Léfeni	Réserve de faune	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Mont Fouari	Réserve de faune	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Dimonika	Réserve de faune	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Tsoulou	Réserve de faune	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Les Domaines de chasse							
Mont Mavoungou	Domaine de chasse	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Nyanga Nord	Domaine de chasse	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Nyanga Sud	Domaine de chasse	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Sanctuaire							
Lossi	Sanctuaire	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Lessio-Louna	Sanctuaire	NON	NON	NON	NON	OUI	NON
Tchimpounga	Sanctuaire	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
III. RCA							
Parc National							
Bamingui-Bangoran	Parc National	NON	NON	NON	NON	NON	OUI

Dzanga-Ndoki	Parc National	NON	NON	NON	NON	OUI	NON
Manovo-Gounda-St Floris	Parc National	OUI	NON	NON	NON	NON	OUI
André Félix	Parc National	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Réserve spéciale							
Dzanga Sangha	Réserve spéciale	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Réserve intégrale							
Mbaere Bodingue	Réserve intégrale	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Vassako Bolo	Réserve intégrale	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Réserve de biosphère							
Bassa Lobaye	Réserve de biosphère	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Réserve de faune							
Ouandja Vakaga	Réserve de faune	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Aouk Aoukaté	Réserve de faune	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Gribingui Bamingui	Réserve de faune	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Yata Mbaya	Réserve de faune	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Zemongo	Réserve de faune	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Koukourou Bamoungui	Réserve de faune	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Nana Barya	Réserve de faune	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Parc présidentiel							
Avakaba	Parc présidentiel	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
IV. Guinée Equatoriale							
Parc national							
Monte Alén	Parc National	NON	OUI	NON	NON	OUI	NON
Altos de Nsork	Parc National	NON	OUI	NON	NON	OUI	NON
Pico Basilé	Parc National	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Réserve naturelle							
Rio Campo	Réserve naturelle	NON	OUI	NON	NON	OUI	NON

Estuario de Muni	Réserve naturelle	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI
Isla de Corisco	Réserve naturelle	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI
Isla de Annobon	Réserve naturelle	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Monte Temelon	Réserve naturelle	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Ndote	Réserve naturelle	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Monument naturel							
Piedra Abere	Monument naturel	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Réserve scientifique							
Caldera de Luba	Réserve scientifique	NON	OUI	NON	NON	OUI	NON
Playa Nendji	Réserve scientifique	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Monument naturel							
Piedra Nzas	Monument naturel	NON	NON	NON	NON	NON	OUI

V. Gabon

Parc national							
Akanda	Parc National	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Pongara	Parc National	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Mont de cristal	Parc National	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Birougou	Parc National	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Louango	Parc National	NON	OUI	NON	NON	OUI	NON
Minkébé	Parc National	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI
Moukalaba-Doudou	Parc National	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Mayumba	Parc National	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Lopé-Okandé	Parc National	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON
Ivindo	Parc National	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Mwagna	Parc National	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Plateaux Batéké	Parc National	NON	NON	OUI	NON	NON	NON
Waka	Parc National	NON	NON	NON	NON	NON	OUI

VI. Cameroun							
Parc national							
Korup	Parc National	NON	OUI	OUI	NON	NON	NON
Takamanda	Parc National	NON	NON	NON	NON	OUI	NON
Bakossi	Parc National	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Campo Ma'an	Parc National	NON	OUI	OUI	NON	NON	NON
Pem et Djim	Parc National	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Mabam et Djerem	Parc National	NON	NON	OUI	NON	NON	NON
Lobeke	Parc National	NON	OUI	OUI	NON	NON	NON
Boumba Bek	Parc National	NON	NON	NON	NON	OUI	NON
Nki	Parc National	NON	NON	NON	NON	OUI	NON
Vallee de Mbere	Parc National	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Benoue	Parc National	NON	OUI	OUI	NON	NON	NON
Bouba Ndjidda	Parc National	NON	NON	NON	NON	OUI	NON
Faro	Parc National	NON	NON	OUI	NON	NON	NON
Waza	Parc National	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON
Mozogo Gorokoro	Parc National	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Kalamaloue	Parc National	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Sanctuaire							
Faune de Banyanbo	Sanctuaire	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Mengame	Sanctuaire	NON	NON	NON	NON	OUI	NON
Kagwene	Sanctuaire	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Réserve de faune							
Douala Edea	Réserve de faune	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Dja	Réserve de faune	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON
Sanchou	Réserve de faune	NON	NON	NON	NON	NON	OUI

Kimbi	Réserve de faune	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Lac Ossa	Réserve de faune	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Mbi Crater	Réserve de faune	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Sao Tomé E Principe							
Parc national							
Obo	Parc National						
Réserve intégrale							
Iihas Tinhosas	Réserve intégrale						
Réserve intégrale							
Iiheus das Rolas	Réserve						
Tchad							
Parc national							
Zakouma	Parc National	NON	OUI	OUI	NON	NON	NON
Sena Oura	Parc National	NON	OUI	OUI	NON	NON	NON
Manda	Parc National	NON	NON	NON	NON	OUI	NON
Réserve de faune							
Binder-Léré	Réserve de faune	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI
Abou-Telfane	Réserve de faune	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Fada Archei	Réserve de faune	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Mandélia	Réserve de faune	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Ouadi Rimé-Oudi Achim	Réserve de faune	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Bahr Salamat	Réserve de faune	NON	NON	NON	NON	NON	OUI
Siniaka-Minia	Réserve de faune	NON	NON	OUI	NON	NON	OUI
Réserve de biosphère							
Lac Fitri	Réserve de faune	NON	NON	NON	NON	NON	OUI

STATISTIQUES

RDC	60	0	0	6	54
CONGO	14	0	0	5	9
RCA	16	0	0	1	15
GUINEE E	13	0	0	4	9
GABON	13	2	0	1	10
CAMEROUN	25	8	0	5	12
TCHAD	11	3	0	1	7
Total	152	13	0	23	116
		0,0855	0	0,151316	0,763158
Pourcentage		8,55	0,00	15,13	76,32

II. Clarification des notions de plan d'aménagement et de plan de gestion et différences

	Plan d'aménagement	Plan de gestion
1. Définition	un document technique élaboré par l'Administration chargée des aires protégées ou de toute personne physique ou morale commise par elle, qui fixe dans le temps et dans l'espace la nature et le programme des travaux et d'études à réaliser dans une aire protégée et auquel cette dernière est assujettie.	un document technique élaboré par l'Administration chargée de la Faune ou par toute personne physique ou morale commise par ladite Administration, en vue de planifier dans le temps et dans l'espace toutes les stratégies à mettre en œuvre pour une utilisation durable d'une ou de plusieurs ressources naturelles.
2. Différence		
Finalité	Natures programmes, travaux et études	Stratégies de mise en oeuvre
Temps	5 ans ou plus	Tout au plus 5ans

III. Les avantages et inconvénients d'associer un budget au plan de gestion ou d'aménagement

	Avantages	Inconvénients
Plan d'aménagement associé		
	Facilite l'élaboration d'un plan d'affaires	Ne permet pas aux bailleurs d'avoir accès à toute l'information

	Planification d'utilisation des ressources financières	Lourdeur et sommaire
	Informe sur le coût global de l'aménagement de l'AP	
	Transparence et renforce la confiance entre partenaires	
Plan d'aménagement dissocié		
	Permet la mobilisation des fonds auprès des bailleurs	Trop de détails
	Transparence et renforce la confiance entre partenaires	Marge de manœuvre limitée
	Exploitation facile et richesse d'information	
	Informe sur le coût global de l'aménagement de l'AP	

IV. Proposition des mesures pour simplifier les plans de gestion ou d'aménagement

1. Elaboration d'un manuel de procédure ou guide et d'un canevas
2. Utilisation et valorisation de l'expertise nationale
3. Capitalisation des acquis
4. Formation des cadres nationaux
5. Usage d'une méthodologie adaptative

Recommandation :

1. Mise à disposition des fonds substantiels par les gouvernements

2. Mise en place d'une cellule/unité de planification au niveau de chaque pays

V. Analyse des modèles de plan de gestion présenté et analyse de leurs atouts et inconvénients

1. Analyse des modèles

N°	Cameroun	RDC	CARPE	
1	Démarrage	Lancement du processus	Identification de l'équipe de planification et définition des rôles	
2	Collecte des données et informations de base, recherches de base et travaux préliminaires de terrain	Sélection des membres de l'équipe et attribution des tâches	Analyse du processus législatif existant pour l'approbation du plan de gestion des Ap	
3	Analyse des forces, faiblesses, opportunités et contraintes/menaces pour l'aménagement de l'Ap	Réunion d'orientation	Recueil des données	
4	Développement de la vision et des objectifs d'aménagement	Collecte informations, compilation et analyse (révision des littératures, identification des parties prenantes)	Etablissement d'une stratégie de participation publique	
5	Rédaction de la première version du plan d'aménagement	Reconnaissance du terrain	Définition des objectifs et conditions désirées	
6	Consultations publiques	Consultation des parties prenantes	Définition des directives concernant l'utilisation des ressources	
7	Consolidation de la première version du plan d'aménagement	Développement des programmes de gestion	Identifier les micro-zones, les régions nécessitant des activités de gestion particulières et définition des objectifs et les directives nécessaires pour chacune d'elles	
8	Estimation du budget et production du plan d'aménagement provisoire	Définition des objectifs du plan	Approbation ou l'aval officiel du plan	
9	Validation du plan	Identification des cibles et actions	Mise en œuvre du plan	

10	Consolidation du plan provisoire et production du plan d'aménagement final	Analyse de viabilité des cibles, impacts et pressions	Suivi et évaluation	
11	Edition et diffusion du plan d'aménagement approuvé	Zonage	Révision et mise à jour du plan	
12	Mise en œuvre proprement dite	Fixation des priorités		
13	Suivi et évaluation	Atelier de révision par les parties prenantes		
14	Evaluation et révisonon/actualisation du plan d'aménagement	Présentation à l'ICCN pour approbation		
15		Préparation de la version finale du plan		
16		Atelier de validation		
17		Approbation		
18		Publication et dissémination		
19		Mise en œuvre du plan		
20		Evaluation du plan		

2. Analyse des atouts et inconvénients

- Atouts
 - Appropriation du plan par l'équipe de planification
 - Approche participative : implication des parties prenantes
 - Tracabilité transparente
 - Multidisciplinarité de l'équipe

- Inconvénients
 - Processus coûteux et long
 -

VI. Proposition des mesures pour développer un cadre structuré de concertation sous régionale pour appuyer les pays dans l'élaboration des plans de gestion ou d'aménagement

1. Elaboration d'un guide d'élaboration des plans d'aménagement et de gestion au niveau régional adaptable aux spécificités nationales
2. Création d'un comité technique régional d'appui et de suivi en élaboration des plans d'aménagement et de gestion

VII. Intérêt et propositions pour le développement d'un ou des guides méthodologiques pour l'élaboration des plans de gestion

1. Souci d'harmonisation de différents manuels de procédure ou guides d'élaboration des plans d'aménagement ou de gestion
2. Valorisation d'expertise régionale
3. Permettre de penser globalement et d'agir localement

VIII. Recommandations

1. Par rapport à la thématique du groupe

- Appui au développement des plans d'aménagement et de gestion des aires protégées transfrontalières
- Organisation des sessions de formation sur l'utilisation de tous ces outils
- Facilitation dans la création d'un 3^{ème} cycle de formation des professionnels de conservation
- Mise en place d'une banque de données sur l'expertise régionale dans le domaine de planification

2. Par rapport aux échanges des journées précédentes

- Réduction le nombre d'exposés afin de donner beaucoup plus de temps aux échanges
- Modération rigoureuse pour le respect de temps imparti activité du programme

3. Autres

- Promotion de l'aspect genre
- Mise en place d'un réseau des conservateurs des aires protégées

Annexe 5.3 : RESULTAT DU GROUPE DE TRAVAIL N°3

Thématique : Autres outils de gestion ou d'aménagement des aires protégées**Modérateur :** Dr Georges Muamba, RDC**Rapporteurs :** Marc Patry, UNESCO/Albert Mounga Abana, Cameroun**Liste des outils potentiels et analyse**

Resultat	Outil	Avantages	Inconvénients	Observations
Surveillance des populations animales	1. MIST	Pas coûteux Standardisation des données Mise en valeur rapide des données : production cartes, histogrammes, courbes.... Facilité de mise en œuvre Bénéfique pour la planification au niv. National	Temps d'apprentissage et préparation Langue Anglaise Nécessite un matériel spécifique(Coût élevé) Temps de saisie de données, long	Traduction en Français en cours ; Espagnol et Portugais, doit se faire L'outil doit être vulgarisé dans la sous région Tendance vers l'abandon Donner la chance aux utilisateurs du cybertracker de mieux comprendre MIST par des essais sur le terrain
	2. Cybertracker	Saisie directe des données Facilité d'apprentissage (illettrés)	Coûteux Fragile, délicat, encombrant (bcp d'accessoires)	
Suivi des populations animales	Cartographie satellitaire			Certaines méthodes n'ont pas été formalisées sous forme d'outils (ligne-transect, quadrat...) MIST peut être utilisé, mais de façon limitée
Gestion des populations animales	Non identifié			On parle de méthodes mais pas d'outils (cf R.2)
Renforcement des capacités de gestion	Plan pour le renforcement des capacités du personnel (modèle ICCN)	Outil de planification (ICCN) Guide pratique pour la	Document non disponible	En cours d'élaboration

	<p>Document sur la formation et son incidence sur l'organisation (voir WCS)</p> <p>Document sur la planification organisationnelle sur les sites naturels du patrimoine mondial</p> <p>Bulletin du programme des paysages vivants (voir WCS)</p>	<p>planification de la formation du personnel</p> <p>Spécifique aux aires protégées</p> <p>Auto formation Gratuit Langue Française</p>	<p>En Anglais</p>	<p>Faire une large diffusion</p> <p>Traduire en Français, Espagnol et Portugais et faire une large diffusion</p> <p>Traduire en Espagnol</p>
<p>Concertation et communication avec les communautés voisines</p>	<p>Trousse à outils EOH (voir Centre du Patrimoine mondial)</p> <p>MARP : Méthode Accélérée de Recherche Participative (Gabon, Cameroun, RCA)</p> <p>Cartographie Participative (Cameroun, Tchad)</p> <p>Document de stratégie nationale pour la conservation communautaire dans les AP (RDC)</p>	<p>Fourni une méthodologie de travail</p> <p>Bien connue et très répandue Permet de gérer les conflits entre les communautés et les parcs</p> <p>Document de référence pour parties prenantes Permet de gérer la relation entre les PP et les AP</p>	<p>Application des résultats pouvant créer des problèmes entre les communautés</p>	<p>Disponible mais assurer la diffusion (RAPAC)</p> <p>Limitée aux études socio économiques Diffusion aux autres pays</p> <p>Mérite d'être encourager Instrument de travail pour les chefs de canton</p> <p>Est au début de sa mise en œuvre</p>
<p>Communication</p>	<p>Méthodologie des 4P du développement du plan de gestion (voir CI)</p> <p>Méthode RARE : conception et mise œuvre de campagne de communication</p>	<p>Tout y est compris Disponible en Espagnole Partie évaluation des impacts de la campagne bien développée</p>	<p>Non disponible en Français</p>	

	Stratégie de communication et de gestion d'information (ICCN)			En voie de publication
Planification	<p>MIRADI-Logiciel de définition de problématique de stratégie de réponse + évaluation</p> <p>MICROSOFT-PROJECT</p> <p>Stratégie nationale pour la conservation de la biodiversité des AP (RDC)</p> <p>Plan cadre de gestion national des AP (Gabon)</p> <p>Approche Programme Sectoriel Foret Environnement(PSFE) Cameroun, Gabon</p> <p>Plans de gestion</p>	<p>Systématisation des étapes-logiciel</p> <p>Outils de suivi et d'évaluation, précis et quantifiés</p> <p>Un document de cadrage consensuel, repose sur un état de connaissances</p>	<p>Non disponible en français</p> <p>Espagnol</p> <p>Niveau de préparation élevé</p> <p>Nécessite une discipline sur le terrain (reporting)</p> <p>Absence de lien entre Vision et Objectifs</p>	<p>Basé sur une approche de menaces directes et indirectes</p> <p>Encourager les pays RAPAC a tester et accepter</p> <p>Logiciel généraliste</p> <p>Mais adaptable à la conservation</p> <p>Référence pour la conservation</p> <p>Disponible au Gabon</p> <p>Document validé par l'Assemblée nationale</p> <p>Mise en œuvre problématique</p>
Suivi Evaluation	<p>PAMETT</p> <p>EOH UNESCO</p> <p>RAPPAM</p>	Moindre coût	Risques inhérents à l'autoévaluation	<p>Validé dans la sous région mais pas très utilisé</p> <p>Effectuer une évaluation technique au niv. RAPAC</p> <p>Nécessite une évaluation par RAPAC</p>
Principes de gestion participative				A consulter l'expérience Amérique latine et Asie

Financement	<p>Fonds fiduciaire</p> <p>Différents Fonds de la sous région (Fonds spécial de la Faune, Fonds forestiers, Caisse de dvlpmt forestier}</p> <p>Fonds locaux (Mairies, Opérateurs économiques, communautés...) Cameroun</p>	<p>Garantie durabilité financement</p> <p>Argent disponible</p>	<p>Montage complexe</p> <p>Revenus dépendent du retour sur investissements</p> <p>Nécessite capitalisation</p>	<p>Existe au TNS</p> <p>Mener une analyse comparée dans la sous région</p> <p>Païement aux services environnementaux en développement</p> <p>RAPAC doit se positionner pour capter les crédits carbones forestiers</p>
-------------	--	---	--	--

LES OUTILS A TESTER PAR ORDRE DE PRIORITE

- 1- MIST
- 2- PAMETT
- 3- Fonds fiduciaire
- 4- BUSINESS Plan
- 5- Trousse a outils EOH
- 6- MIRADI
- 7- RAPPAM
- 8- Cartographie participative
- 9- Méthodologie 4P du plan de communication

RECOMMANDATIONS

- Que les outils disponibles soient diffusés à tous les pays ;
- Que RAPAC fournisse un effort pour la traduction de tous les outils disponibles en différentes langues ;
- Que RAPAC assure les mesures d'accompagnement pour tester les outils identifiés prioritaires dans la sous région ;
- Que RAPAC explore et communique les résultats sur la documentation relative aux outils de gestion disponible sur d'autres continents (Amérique latine, Asie, etc....).
- Que les pays adhèrent à la mise en œuvre du plan d'action sous régional proposé pour le développement des outils de gestion des aires Protégées ;

Annexe 6 : Motions de remerciement

MOTION DE REMERCIEMENT AUX AUTORITES CONGOLAISES

Nous, participants au séminaire-atelier sur le développement des outils et modes de gestion des aires protégées en Afrique Centrale remercions le Président de la République du Congo, SE Denis SASSOU NGUESSO, son Gouvernement et le peuple congolais, pour l'accueil et les facilités qu'ils nous ont réservé durant la tenue du séminaire,

Fait à Brazzaville, le 13 Février 2009

MOTION DE REMERCIEMENT AU RAPAC

Nous, participants au séminaire-atelier sur le développement des outils et modes de gestion des aires protégées en Afrique Centrale remercions RAPAC pour son engagement résolu à la cause de la conservation de la diversité biologique en Afrique Centrale. Nos remerciements s'adressent également à nos partenaires qui nous accompagnent inlassablement dans cette œuvre de gestion des aires protégées dans l'intérêt de l'Humanité entière.

Fait à Brazzaville, le 13 Février 2009

Annexe 7 : Allocution de clôture du Représentant du Ministre de l'Economie forestière du Congo

Monsieur le Secrétaire Exécutif du RAPAC ;

Mesdames et Messieurs, les Représentants des organismes internationaux et des ONG ;

Distingués Délégués des pays membres du RAPAC ;

Mesdames, Messieurs.

Au terme de quatre journées de partage d'expériences et d'échanges d'informations techniques sur la thématique des outils et méthodes de gestion des aires protégées en Afrique centrale, vous voici à la fin des travaux de ce séminaire atelier, qui a regroupé les experts venus de huit pays membres du RAPAC (Cameroun, Congo, Ga bon, Guinée Equatoriale, RDC, RCA, Sao Tome et Principe et Tchad).

Je constate que vous avez respecté le programme initialement établi, malgré le retard observé au début des travaux. Je vous en félicite.

Au regard des objectifs fixés, des résultats attendus et des résultats auxquels vous êtes effectivement parvenus, je me réjouis de ce que le présent atelier a comblé les attentes des uns et des autres, tel que précisé dans le communiqué final de l'atelier, qui vient d'être rendu public.

Toutefois, ces résultats ne doivent pas être considérés comme une fin en soit. Il nous revient, tous ensemble, de rendre effective la mise en œuvre des principales conclusions et recommandations adoptées.

Votre séminaire atelier aura aussi eu le mérite d'avoir mis en place un groupe technique permanent qui constitue un noyau d'experts sous-régionaux. Il continuera à approfondir vos réflexions et recommandations pour les transformer en directives et guides pour les actions futures à engager dans chaque pays membre.

Je suis persuadé, que le présent séminaire-atelier a créé une dynamique réelle du processus d'appropriation et de développement des outils les plus pertinents pour l'amélioration de l'efficacité de gestion des aires protégées de la sous-région, avec :

- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi/évaluation des plans d'aménagement et de gestion des aires protégées, à l'instar des concessions forestières. L'état des lieux que vous avez fait, relève une situation en dessous des objectifs fixés en cette matière ;
- la formation et la promotion des projets pilotes d'expérimentation de certains modes de gestion, encore peu ou pas explorés, dans les sous-régions et qui semblent offrir beaucoup d'opportunité pour mobiliser plus de financement pour permettre l'amélioration de la gestion de nos aires protégées.

Au nom de Son Excellence Monsieur Henri DJOMBO, Ministre de l'Economie Forestière, je souhaite bon retour aux délégués dans leurs pays respectifs, avec le ferme engagement d'œuvrer à la mise en œuvre effective des conclusions et recommandations adoptées.

Ainsi, je déclare clos le séminaire-atelier sous-régional sur le développement des outils et modes de gestion des aires protégées en Afrique centrale.

Je vous remercie.

Le RAPAC est une association sous-régionale à but non lucratif, de caractère technique et scientifique et à vocation environnementale, constituée de membres gouvernementaux et non gouvernementaux. Ce Réseau fédérateur se veut une plateforme d'harmonisation, de coordination, d'échange et d'appui entre les acteurs concernés par la gestion des aires protégées et par la valorisation des ressources naturelles. Doté d'un mandat officiel de la COMIFAC, le RAPAC est aussi un outil sectoriel pour la mise en œuvre de son Plan de Convergence.

La mission principale du RAPAC est d'appuyer la conservation de la diversité biologique et la gestion durable des ressources naturelles dans- et autour des aires protégées d'Afrique centrale, par le développement d'un réseau efficient et solidaire, la promotion d'une gouvernance professionnelle et l'harmonisation des politiques et des instruments de gestion.

Ce séminaire atelier a été organisé par

Le Réseau des aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC)

Sous le Patronage de

Le Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)

Avec l'appui de

L'Union Européenne (UE)

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)

Le Programme ECOFAC

Le Programme CAWHFI/UNESCO

Et

Le Ministère de l'Economie Forestière de la République du Congo